

EPE-SPA AU CPITAL SOCIAL DE 61.275.180.000 DE DA-RC Nº 02B18083

ALGERIE TELECOM DIRECTION OPERATIONNELLE DE BEJAIA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE Réf: AT/DO/SDT/DRA/ 42 /2023

2^{ème}AVIS DE MISE EN DEMEURE

1) **IDENTIFICATION DES PARTIES**

Service contractant : La Direction opérationnelle des télécommunications d'Algérie télécom de Bejaia représentée par Mr AIT DAHMANE NABIL sis à l'adresse suivante : Rue de la liberté Bejaja

Partenaire cocontractant Entreprise : EIRCTE KALI SAMIR représentée par son gérant Mr KALI SAMIR, sis à : TIGHILT ADJISSA W DE BAJAIA

2) IDENTIFICATION DE L'OPERATION

- Contrat (N°31/2022 du 15/02/2022) portant : Réalisation modernisation réseau câble en FTTH patte d'oie PTON TD 02-TD 03
- -ODS N°: 203/2022 DU 29/08/2022, Délais: 45 jours.

3) 2^{ème} mise en demeure :

- -Objet de la mise en demeure : suite à la visite du chantier effectuée par nos services technique, un constat d'abondant de chantier a était fait à savoir :
 - non-respect des recommandations du premier avis de mise en demeure (avis de mise en demeure infructueux).
 - absence répétitif sur chantier (absence des moyens humains et matériels).
 - retard dans la réalisation des travaux et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mis en demeure de reprendre les travaux dans l'immédiat et d'achever tous les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuelles et aux normes des spécifications techniques du contrat en vigueur.

- Délai d'exécution de la mise en demeure : 08 jours après la notification de la présente mise en demeure.

- Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux Ocarences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu cidessus. Algérie Telecom peut procéder résiliation la unilatérale du contrat.

Date Le représentant de l'entreprise (cachet et signatu Lex. 04-2

Bejaia le 09/04/2023 LE DIRECTEUR

Directeur Opérationnel des

ATT DAHMANE Na

KALI Samir F.G.T.P.H

Accusé de réception